



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Adapter les programmes scolaires aux spécificités des territoires ultramarins

Question écrite n° 10403

Texte de la question

M. Max Mathiasin appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'adaptation des programmes scolaires aux spécificités des différents territoires ultramarins. Le rapport du conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) *Jeunes d'outre-mer, garantir l'égalité des chances pour tous*, adopté le 11 juillet 2025, propose d'« institutionnaliser un temps consacré aux cultures des différents territoires ultramarins dans le programme scolaire » ; ce temps scolaire serait piloté localement « afin qu'il soit adapté aux spécificités des territoires, en lien avec le conseil supérieur de l'éducation (CSE), tout en s'assurant de la formation des enseignants à l'histoire et aux réalités locales du territoire où ils exercent » (recommandation 2). Il convient de relever que les taux de décrochage scolaire et d'illettrisme sont bien plus élevés dans les territoires d'outre-mer que dans l'Hexagone. Selon l'Insee, 4 % des adultes sont en situation d'illettrisme dans l'Hexagone, alors qu'ils sont 9 % en Guadeloupe et que plus de 31 % des jeunes ont des difficultés en lecture. Il lui demande si elle envisage de favoriser l'adaptation des programmes scolaires aux spécificités des différents territoires ultramarins, afin d'encourager l'adhésion des jeunes aux enseignements et, ainsi, lutter contre le décrochage scolaire et l'illettrisme.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10403

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2025](#), page 8527